

■ Des travaux prévus dès 2014 ■■■■

Col des Vaux : dès l'automne 2014, le créneau de dépassement de 620m côté ouest fera l'objet de travaux pour un montant de 3M€ financés par affectation d'une partie de la provision. Les travaux d'amélioration de la sécurité se poursuivent durant la première phase pour un montant de 1.5M€ allant de la généralisation de la bande médiane élargie à l'amélioration des accotements ou encore la mise en œuvre de peinture visible de nuit par temps de pluie. Enfin, dès le second trimestre 2014, le château d'Avoise et un bâtiment agricole seront démolis et les travaux permettant la prise de possession des emprises nécessaires à ces opérations seront réalisés.



■ Les opérations de la première phase (2014-2019) ■■■■

- Le prolongement à 2x2 voies sur un créneau de 4km de l'axe entre Paray-le-Monial et l'échangeur RN70/RD25 pour un montant de 28 M€
- La mise en 2x2 voies de la RN70 sur une section de 5km restant à définir dans le secteur de Gênelard pour 16M€
- L'aménagement de l'itinéraire Blanzay-Montchanin incluant le carrefour RN70/RN80 en 3 sections pour un total de plus de 9km et un montant de 60M€
- Le prolongement de la 2x2 voies entre Paray-le-Monial et Charolles sur un linéaire de 6,5km et un montant de 58M€
- L'aménagement de la section Prissé-Mâcon pour 32M€ et un linéaire de 7,2km
- La liaison des deux 2x2 voies entre le Col des Vaux et la Chapelle du Mont de France pour 12M€ financés par affectation d'une partie de la provision.

■ COPIL ■■■■ Composition

- Préfet du département de Saône-et-Loire,
- Le Conseil Régional de la Bourgogne,
- Le Conseil Général de Saône-et-Loire,
- Les intercommunalités concernées par les travaux,
- Les parlementaires concernés par les travaux,
- Les chambres consulaires,
- Les villes principales concernées par les travaux.

■ COPIL Missions ■■■■

Dans le respect du cadrage ministériel, le comité de pilotage est l'instance de concertation sur l'avancement et la réalisation du programme d'accélération des aménagements de la RCEA. Il prend connaissance des différentes étapes, procédures préalables à la réalisation des aménagements, calendriers de programmation de travaux.

Il assure la concertation territoriale :

les opérations routières impliquent au préalable diverses études (faune, flore, hydraulique, dossier environnemental, loi sur l'eau, études paysagère, étude d'impact, ...). Le comité de pilotage permet la concertation des acteurs locaux et le relai d'information.

Il examine et contribue aux choix d'aménagement :

il contribue à la prise en considération des remarques des élus locaux et des souhaits d'adaptations ponctuelles lors de la présentation des aménagements projetés.

Il participe à la planification des étapes essentielles d'études et travaux : il entérine les étapes du chantier et les principes d'organisation de celui-ci au regard du trafic RN et des RD et VC impactées. Examine les implications locales sur l'organisation du chantier (transports en commun, ordures ménagères...).

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Bourgogne
19b-21 Bd Voltaire - BP 27 805 - 21 078 Dijon Cedex - 03 45 83 22 22

dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr
www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr

contact RCEA : RCEA-S&L@developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication : Préfet Fabien Sudry

Rédaction, conception : DREAL - Communication - ST

Graphisme, mise en page : Dorothee AUBIN-LEVY

Carte : SCAN Régional © IGN Saint-Mandé 2013

Impression : Dicolore

Sur papier 100% recyclé - Encres végétales



Fabien SUDRY

Quelques jours après la remise du rapport de la Commission Mobilité 21 à Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, qui préconise, entre autres, la rénovation et la sécurisation de cette route particulièrement dangereuse et accidentogène, le ministre s'est déplacé le 11 juillet 2013 en Saône-et-Loire pour présenter les modalités d'accélération des travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RCEA. Il était accompagné de Arnaud Montebourg ministre du Redressement productif.

L'État a donc présenté un programme ambitieux d'investissements s'étalant de 2014 à 2025. Une première phase dite des « aménagements prioritaires » est programmée de 2014 à 2019 pour un montant total de 209 M€ (dont 179M€ de crédits État et 30M€ de crédits des collectivités territoriales). Deux autres phases (2020-2025 puis au delà de 2025) suivront pour l'aménagement complet de l'axe à 2x2 voies pour des montants successifs de 231 et 218 M€.

Sur la période 2014-2025, l'effort moyen de l'État et des collectivités territoriales dans notre département sera donc de l'ordre de 40M€/an, soit près de trois fois plus que le rythme constaté au cours des dix dernières années.

Les enjeux particuliers de sécurité sur la RCEA, associés à ceux de développement, de desserte et d'accessibilité justifient pleinement cette accélération des travaux.

Ce sont donc bien des crédits publics qui seront mobilisés pour les travaux de mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire, la solution initialement retenue de la mise en concession de l'axe ayant été abandonnée faute d'itinéraires alternatifs performants. L'État en assurera le maîtrise d'ouvrage.

Les premiers engins seront mobilisés dès 2014 pour engager la première phase des travaux. Cette première lettre d'information du chantier marque une sorte de point zéro et sera suivie de nombreux autres numéros qui vous informeront régulièrement de l'avancement des travaux pour les 11 années à venir.

Un comité de pilotage départemental, qui a été mis en place sous ma présidence, a pris connaissance lors de sa première réunion le 21 octobre 2013 des grands principes de la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle et a confirmé le caractère prioritaire des aménagements qui vous sont présentés dans cette première lettre d'information.

Fabien SUDRY
Préfet de Saône et Loire

■ La RCEA et la desserte du territoire ■■■■



Située en partie dans les départements de l'Allier et de la Saône-et-Loire, la RCEA fait partie d'un ensemble routier plus large, s'étendant entre, d'un côté, la façade Atlantique et la péninsule ibérique via Limoges et Bordeaux et, de l'autre, la Suisse et l'Italie via le réseau autoroutier existant. La RCEA fait partie de l'itinéraire européen E62, ce qui souligne son intérêt transnational. Les trafics de transit qu'elle supporte confirment également la vocation économique de l'axe à l'échelle européenne.

Sa position stratégique permettant d'éviter les reliefs du Massif Central, en fait un axe privilégié pour les trajets de longue distance notamment les transports de marchandises.



■ Liste des différentes phases de l'aménagement de la RCEA annoncées lors du déplacement ministériel du 11 juillet 2013 ■

Catégorie	Branche	Section concernée	Evaluation du coût* (en M€ 2013)	Linéaire de mise à 2X2 voies (en Km)
1 ^{ère} phase Investissements prioritaires 2014/2019	Paray - Ciry	Dénivellation RD25 + créneau 4Km	28	4,0
	Paray - Ciry	Créneau 5Km à Gélénard	16	5,0
	Branche Nord	Blanzy-Montchanin	48	7,7
	Branche Nord	Carrefour RN70-RN80	12	1,5
	Branche Sud	Paray-Charolles	58	6,5
	Branche Sud	Prissé-Mâcon	32	7,2
	Branche Sud	Provision pour aménagements complémentaires (à définir)	15	--
Total			209	31,9
2 ^{ème} phase RCEA optimisée 2020/2025	Branche Nord	Traversée Montceau	55	11,8
	Branche Nord	Traversée Blanzy	80	3,2
	Branche Sud	Charolles-La-Chapelle	40	2x3 ⁽¹⁾
	Branche Sud	Brandon-Clermain	56	5,2
Total			231	26,2
3 ^{ème} phase Achèvement de la mise à 2x2 voies Au delà de 2025	Paray - Ciry	Paray-Ciry	61	11,2 ⁽²⁾
	Branche Nord	Dénivèlement du carrefour RN70-RN80	27	1,0
	Branche Sud	Déviations de Charolles	34	3,2
	Branche Sud	Clermain-Ste-Cécile	28	3
Total			218	25,6
Total			658	83,7

* Coût des études, des procédures et des travaux, en M€ date de valeur juillet 2013

(1) Il s'agit de l'aménagement de deux créneaux de dépassement de 3Km sur les 12,6Km de la section

(2) Il s'agit du linéaire restant à aménager après réalisation du créneau et carrefour RD 25 (4Km) et du créneau de Gélénard (5Km)

■ Aménagements programmés phases 1 et 2 ■

